



PROCÈS-VERBAL de la séance du comité d'investissement commun (CIC) du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 6 mai 2015 à 16 h, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

Personnes présentes :	Robert Bussi�re, maire de La P�che et pr�fet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais Richard Gadbois, repr�sentant de la soci�t� civile Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et pr�sident par int�rim Caryl Green, maire de Chelsea Roger Larose, maire de Pontiac Denis L�gar�, maire de Notre-Dame-de-la-Salette Marie-Andr�e L�pine, repr�sentante du minist�re de l'�conomie, de l'innovation et des Exportations Donald Roy, repr�sentant de la F�d�ration des travailleuses et travailleurs du Qu�bec (FTQ)
Personne absente :	Nathalie St-Laurent, repr�sentante de la soci�t� civile
Personnes ressources :	Chantal Belleau, directrice g�n�rale Louise Marchildon, directrice g�n�rale adjointe Lise Paradis, adjointe administrative Mireille Brazeau, agente de d�veloppement en entrepreneuriat

1. OUVERTURE DE LA S ANCE

Robert Goulet pr sident et ouvre officiellement la s ance   16 h 08.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CIC-15-39 **Propos  par** Caryl Green
Appuy  par Richard Gadbois

Il est r solu que l'ordre du jour soit adopt  tel que d pos .

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du proc s-verbal du 11 mars 2015

CIC-15-40 **Propos  par** Donald Roy
Appuy  par Caryl Green

Il est r solu d'adopter le proc s-verbal du comit  d'investissement commun du 11 mars 2015 tel que pr sent .

3.2 Suivis au proc s-verbal du 11 mars 2015

3.2.1  quinox

Le dossier  quinox est conclu et une entente a  t  n goci e. Les actionnaires nous ont fait parvenir un ch que de 2 500 \$ applicable au capital et ils ont sign  une entente de perception directe pour le r siduel du pr t de 14 715,36 \$ qui est remboursable sur 60 mois et porte int r t au taux de 8%.

3.2.2 La Serpe d'Or (Coop rative Chantier brassicole des Collines)

Le dossier La Serpe d'Or est r gl . Il y a eu un processus de m diation, soit une conf rence de r glement   l'amiable (CRA) o  un juge agit   titre de m diateur. Le projet ne d marrera pas   moins de s' tablir sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ou de rembourser la subvention offerte par le CLD. Il y a eu signature d'un contrat homologu  qui est un document l gal et public.

4. Finances

4.1 Tableau des fonds au 31 mars 2015

Le tableau des fonds au 31 mars 2015 est déposé pour information et présenté aux membres du comité d'investissement commun.

4.2 Tableau des fonds au 30 avril 2015

Le tableau des fonds au 30 avril 2015 est déposé pour information et présenté aux membres du comité d'investissement commun.

5. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT

5.1 Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité (FLI-FLS)

5.1.1 La Maison des Délices

Attendu que La Maison des Délices a fait une demande de financement le 23 mars 2015 pour le projet « Expansion-La Maison des Délices »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que l'objectif 3.3 du PALÉE 2015-2020 vise le « soutien des secteurs économiques à fort potentiel de développement et les créneaux émergents »;

Attendu que la stratégie d'action 3.3.1 du PALÉE 2015-2020 priorise l'« appui à la création de valeur ajoutée par la transformation agroalimentaire »;

Attendu que la stratégie d'action du PALÉE 2015-2020 priorise le « soutien à la diversification agricole et agroalimentaire par le développement de créneaux émergents »;

Attendu que La Maison des Délices est une entreprise du secteur agricole qui s'inscrit dans un créneau émergent qui présente un projet d'expansion de ses activités par la production accrue de petits fruits et de leur transformation.

CIC-15-41

Proposé par Richard Gadbois

Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un prêt maximal de 30 000 \$ des fonds FLI/FLS, soit un montant de 15 000 \$ du Fonds local d'investissement (FLI) et un montant de 15 000 \$ du Fonds local de solidarité (FLS) à La Maison des Délices pour la réalisation du projet « Expansion-La Maison des Délices » selon les conditions de l'entente à être conclue avec les promoteurs et selon la disponibilité des fonds.

5.2 Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)

Aucun dossier.

5.3 Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

Aucun dossier.

5.4 Fonds d'analyses et d'études (FAE)

Aucun dossier.

5.5 Fonds de concertation et de mobilisation (FCM)

Aucun dossier.

5.6 Fonds de formation (FF)

Aucun dossier.

5.7 Fonds des évènements (FÉ)

Aucun dossier.

5.8 Fonds de développement culturel (FDC)

Aucun dossier.

5.9 Fonds du Pacte rural (FPR)

Aucun dossier.

6. Questions diverses

6.1 Entente de développement culturel (EDC) 2015

L'Entente de développement culturel (EDC) entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a été signée le 24 mars pour l'année 2015.

6.2 Appel de projets 2015 du FDC

Le lancement du quatrième appel de projets a été annoncé dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Les organismes ont jusqu'au 13 mai 2015 pour déposer leurs projets.

6.3 Restructuration des comités du CLD

Attendu que le comité de finance du CLD des Collines-de-l'Outaouais est composé de 3 membres du conseil d'administration (dont le président) en plus de la direction générale (sans droit de vote) et que son mandat est de veiller à la saine gestion financière de l'organisation en approuvant tous les rapports financiers du CLD avant leur présentation au conseil d'administration;

Attendu que l'équipe de direction recommande l'abolition du comité de finance afin que le conseil d'administration soit directement responsable de la saine gestion financière de l'organisation.

CIC-15-42 **Proposé par** *Caryl Green*
Appuyé par Denis Légaré

Il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) recommande au conseil d'administration de procéder à l'abolition du comité de finance des Collines-de-l'Outaouais.

Il est également résolu de recommander au conseil d'administration de reporter les autres recommandations déposées à la séance de juin 2015 afin d'être en mesure de prendre pleinement connaissance des suggestions effectuées par l'équipe de direction et des impacts sur le CLD, soit :

- 1) que le comité d'investissement commun soit composé des mêmes 10 membres votants que le conseil d'administration en plus du représentant FTQ;
- 2) que le Conseil des maires puisse nommer un troisième représentant élu substitut pour siéger au conseil d'administration;
- 3) que les représentants élus substitués puissent assister aux rencontres du conseil d'administration ainsi qu'aux rencontres du comité d'investissement commun, sans droit de vote, lorsque ces derniers n'exercent pas leur fonction de substitut.

6.4 Modification de la participation conjointe FLI-FLS aux investissements

Attendu qu'en date du 30 avril 2015, le tableau des fonds du CLD indique un solde disponible de 200 518 \$ au FLI et de 839 557 \$ (pouvant être emprunté) au FLS pour un total de 1 040 075 \$;

Attendu que les sommes disponibles en FLI-FLS correspondent à 20 % pour le FLI et à 80 % pour le FLS;

Attendu que les sommes non investies du FLI devront être remboursées au gouvernement du Québec à partir de juin 2016;

Attendu que la Convention de partenariat FLI-FLS actuellement en vigueur indique, à l'article 2.1.2 de l'Annexe C, que la « proportion pour le partage des investissements, ci-après appelée la « participation », est fixée à 50 % provenant du FLI et 50 % provenant du FLS;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais désire que les entrepreneurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais puissent profiter de ces deux outils de financement avant l'abolition du FLI en juin 2016;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais veut être en mesure de réajuster la proportion de la participation FLI-FLS afin de maximiser les retombées du FLI disponible et désire effectuer une modification à la Convention de partenariat FLI-FLS afin que la proportion de participation puisse se situer entre le minimum de 20 % FLI - 80 % FLS et le maximum de 80 % FLI - 20 % FLS.

CIC-15-43 **Proposé par** Donald Roy
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le comité d'investissement commun (CIC) recommande au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais de procéder avec la demande, au Fonds de solidarité FTQ, de modifier l'article 2.1.2 de l'Annexe C de la Convention de partenariat FLI-FLS en vigueur entre le FTQ et le CLD des Collines-de-l'Outaouais afin que la proportion de participation aux investissements puisse se situer dans une fourchette où la limite minimale est de 20 % FLI – 80 % FLS et la limite maximale est de 80 % FLI – 20 % FLS.

6.5 Remboursement du FLI au gouvernement du Québec et établissement de nouveaux fonds d'investissement pour la MRC

La direction générale explique qu'il faudra revoir différents modèles et outils de financement en plus de travailler en partenariat avec d'autres organismes lorsque le FLI sera aboli.

6.6 Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020

Dépôt du document du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 qui a été présenté lors de l'assemblée générale annuelle du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 24 mars dernier et qui détermine les orientations stratégiques de développement pour les cinq (5) prochaines années dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

7. PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

7.1 La prochaine rencontre du comité d'investissement commun est prévue pour le 10 juin 2015 à 16 h.

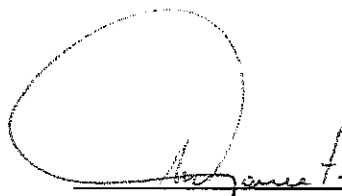
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CIC-15-44 **Proposé par** Robert Bussière

Il est résolu que la séance soit levée à 17 h10.



Robert Goulet, président par intérim



Robert Bussière, administrateur